

---

DECISION DU PRESIDENT  
N° 2021-02

OBJET: Demande d'aide financière au Conseil Départemental – travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées chemin des Iscles à CHATEAURENARD

Vu la délibération n°2021-08 du 2 avril 2021 par laquelle l'assemblée délibérante délègue à Monsieur le Président le pouvoir de solliciter les aides financières sous réserve que les projets d'investissement aient été prévus au budget primitif ;

Vu le budget primitif du service eau potable voté le 14 avril 2021 ;

Considérant le dispositif proposé par le Conseil Départemental d'aide à la relance économique par la subvention à hauteur de 70 % de travaux d'un montant maximum de 120 000 € HT. Pour être subventionnables, ces travaux doivent être réalisés et payés avant le 31/12/2021.

Monsieur le Président sollicite l'aide du Conseil Départemental pour le projet de réhabilitation du réseau d'eaux usées chemin des Iscles à CHATEAURENARD.

Le montant des travaux est estimé à 210 021 € HT.

Tableau de financement prévisionnel

MONTANT TOTAL DU PROJET		210 021 € HT
MONTANT AIDE DEPARTEMENTAL	70 % plafonnés	84 000 € HT
MONTANT AUTOFINANCE	30 % + solde	126 021 € HT

Planification de l'opération

- De juillet à octobre 2021

Fait à SAINT-ANDIOL, le 16 juin 2021

Le Président,  
Jean-Pierre SEISSON